

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCEUIL PRÉ-ADO 2024-2025



Le Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse (SIEJ) est un regroupement des communes de Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Saint-Jacques d'Atticieux, Serrières et Vinzieux. qui ont décidé de mener ensemble une politique commune en faveur de la Jeunesse

Des projets (séjours...)

Des sorties fun

Un accueil libre

Qu'est-ce que l'Accueil Préado ?

les mercredis de 14h à 18h

Des sorties culturelles

Des animations sportives

Une salle des jeunes à Félines

et pendant les vacances

**POUR LES  
11/13 ANS**

06.69.54.62.35

encadré par Audrey SEGURA

ados@siej.fr



Audrey Animatrice Jeunesse SIEJ



animjeunessiej



animjeunessiej

A travers cet accueil Jeunes, le SIEJ souhaite transmettre aux préados les valeurs de :

**CITOYENNETÉ**

**SOLIDARITÉ**

**EMANCIPATION**

Pour encourager les jeunes à prendre des initiatives, développer leur autonomie, les soutenir et les accompagner dans leur démarche de projet.

Pour les impliquer dans la vie collective de l'accueil, les encourager à développer un esprit critique et les inciter à exprimer leurs souhaits, leur opinion et à les défendre.

Pour favoriser l'entraide, sensibiliser les jeunes au handicap et les impliquer dans la vie associative locale.

L'Accueil Jeunes respecte la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs et est agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Ardèche.

## Difficultés de mobilité ?

Pour aller à L'Accueil Jeunes ou aux animations, il est possible de s'y rendre par ses propres moyens ou de demander à l'animateur référent de venir le chercher en minibus au lieu de RV déterminé ensemble la veille de l'animation de leur choix.

L'animateur ou les éventuels accompagnateurs peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel. Si vous vous opposez à ce que votre enfant soit transporté dans ce type de véhicule, vous devez le notifier lors de son inscription.

## Prise en charge et responsabilité

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'animateur dès leur arrivée à l'Accueil Jeunes ou leur prise en charge en minibus. Ils ne le sont plus dès lors qu'ils quittent l'Accueil Jeunes ou qu'ils sont déposés en minibus au point de RV.

## Sécurité et maladie

En cas d'accident survenu durant une activité ou un temps d'accueil, l'animateur référent est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires. Si chaque participant est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur, il vous est toutefois conseillé de souscrire une assurance individuelle accident pour votre enfant.

En cas de maladie, aucun médicament ne sera administré sans ordonnance ou certificat médical.

## INSCRIPTION

L'inscription pour l'année est demandée à tout jeune qui fréquente l'accueil régulièrement, qui souhaite participer à une activité ou qui est impliqué dans une projet du SIEJ.

Seront demandées :

- une fiche de renseignement comprenant une autorisation parentale ;
- une adhésion de 15€ au SIEJ ;
- une cotisation annuelle fixée en fonction du quotient familial CAF :

Quotient familial	0-700	701-1000	1001-1400	1401 et +
Tarif cotisation	10€	20€	30€	40€

Peut être demandée une participation financière spécifique en fonction des animations programmées, participation à régler le jour de la sortie.

Une quittance (coupon numéroté du Trésor Public) est remise contre encaissement en espèces ou par chèque par l'animateur référent de l'Accueil Jeunes.

Fait à .....  
Le .....

Signature du participant

Signature des parents ou responsables légaux

